



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Quotas et marchés à terme: similitudes et différences

M. Jean-Marc Boussard

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Boussard Jean-Marc. Quotas et marchés à terme: similitudes et différences. In: Économie rurale. N°270, 2002. pp. 84-93;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.2002.5331>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_2002\\_num\\_270\\_1\\_5331](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2002_num_270_1_5331)

---

Fichier pdf généré le 09/05/2018

# Quotas et marchés à terme: similitudes et différences

Jean-Marc BOUSSARD • INRA, Paris

Les marchés à terme sont «bons», et les quotas «mauvais»: c'est là une des idées reçues, fréquente dans notre profession. Même si elle n'est pas complètement dépourvue de fondements, cette proposition ne reflète qu'une vision très sommaire à la fois des méfaits des quotas et des avantages des marchés à terme. En réalité, il y a beaucoup plus de points communs qu'on ne le croit entre ces deux méthodes de gestion des marchés agricoles. Nous allons ici exposer d'abord les raisonnements élémentaires qui sont à l'origine de la croyance, ensuite les analyses un peu plus subtiles qui conduisent à la réviser. Auparavant, il sera utile de préciser le sens des mots «quotas» et «marchés à terme».

## Les quotas: calamité ou assurance?

Les quotas de production sont des «droits» accordés nominalement à des producteurs individuels désignés. Ce droit permet de produire, et surtout de vendre une quantité donnée de produits à des organismes publics (ou délégués par les pouvoirs publics), et cela, pour un prix prédéterminé, évidemment plus élevé que le prix de marché qui prévaudrait sans quotas. Le type en est les quotas betteraviers ou les quotas laitiers, mais il en existe d'autres formes: par exemple, les vins AOC sont limités en surface et en rendement, ce qui revient à en limiter la production (sans, du reste, que le prix en soit garanti).

Ces restrictions quantitatives à la production ont toujours historiquement été insti-

tuées pour réguler des marchés dont l'expérience avait montré qu'ils étaient fortement fluctuants. En fixant la production, et en l'absence d'importations, on fixe le prix de marché, et comme la demande est sensiblement constante – en tout cas, elle varie lentement – on obtient par là une certaine stabilité.

Si l'on permet les importations ou les exportations, il faut évidemment des mécanismes d'ajustement. On peut, pour cela, utiliser la technique des «*deficiency payments*». Le prix s'établit sur un marché libre comme il peut, (théoriquement, «au prix mondial») et le Trésor paye directement au producteur la différence entre le prix garanti et le prix de marché, pour la quantité sous quotas. On peut aussi imposer au prix intérieur de se fixer au niveau du prix garanti aux producteurs nationaux sous quotas. Cela implique alors aux frontières un système de prélèvements variables, comme ceux qui avaient été mis en place par la Politique agricole commune, modèle 60, et qui tombent sous le coup des accords de Marrakech. Le cas échéant (mais ce serait absurde!) on peut même imaginer dans ce cas un système de «restitution» (le Trésor rembourse à l'exportateur la différence entre le prix intérieur et le prix mondial à l'exportation) si le total de la production sous quotas venait à dépasser la demande intérieure.

Quel que soit le système choisi, il est clair que l'institution d'un système de quotas a pour premier effet d'octroyer une «rente» au producteur bénéficiaire, qui reçoit un prix supérieur au coût marginal de production. Cette rente se matérialise du reste toujours par l'existence d'un véritable marché de ces

quotas<sup>1</sup>. Dans un cadre de raisonnement statique, en «avenir certain», une telle rente est un transfert sans cause du consommateur vers le producteur, et c'est là que se trouve l'origine de la réprobation presque universelle dont sont l'objet les quotas chez les économistes. Sans le quota, on pourrait produire plus, et à plus bas prix. Le consommateur en bénéficierait au détriment du producteur. Mais les pertes du producteur sont moindres que les gains des consommateurs, comme on peut le vérifier par des calculs élémentaires, de sorte que «la société» y gagne largement.

En plus, du fait de l'existence du marché des quotas, le producteur qui a fait l'investissement financier d'acheter des quotas n'en bénéficie pas vraiment, puisqu'il a dû payer pour cela un prix qui, sur un marché financier parfait, est égal à la capitalisation de la rente. Le seul véritable bénéficiaire des quotas est donc le premier détenteur. Ce peut être un agriculteur à qui l'État a fait ce cadeau, en reconnaissance des droits acquis dans le passé. Ce peut être l'État lui-même, si les quotas, à l'origine, sont vendus aux enchères, comme pour les licences UMTS. Quel qu'il soit, ce premier bénéficiaire a vraiment été «enrichi sans cause» par un acte de la puissance publique, et, par la suite, jour après jour et année après année, les consommateurs en paient le prix exorbitant. On ne peut envisager pire situation du point de vue de «l'économie du bien-être»! C'est bien là que se trouve la raison pour laquelle très peu d'économistes, de nos jours, recommandent l'institution de quotas de production. La mode serait plutôt à leur démantè-

lement, en particulier, par exemple, dans le cas du sucre<sup>2</sup>.

En réalité, on l'a vu plus haut, les quotas ont toujours été instaurés comme un système d'assurance, et pour protéger les consommateurs des hausses de prix entraînées par la disparition des producteurs après une période de surproduction et d'effondrement des cours. Ce sont donc, fondamentalement, des instruments au bénéfice des consommateurs. Que, par la suite, les «lobbies» aient pu obtenir des prix exagérés au bénéfice des producteurs est possible, mais accessoire. Du reste, le coût qu'on leur attribue, en comparant le «prix mondial» et le «prix sous quota» est largement surestimé, en particulier dans le cas des productions qui, comme le sucre, se font presque uniquement sous un tel régime, dans le monde entier. Dans ce cas, en effet, le «prix mondial» est un prix résiduel, un prix «bradé». Une libéralisation, même dans les hypothèses les plus optimistes, ferait alors remonter ce prix à un niveau proche de celui des gros producteurs sous quotas<sup>3</sup>. Il est donc faux de dire que la disparition des quotas serait de nature à permettre des bénéfices considérables.

Mais là n'est pas la question. La vraie question, c'est de savoir si les quotas sont la meilleure façon de lutter contre l'instabilité des marchés. Et de ce point de vue, la solution alternative, celle qui est recommandée par tous les économistes «bien pensants» est celle des marchés à terme, ce qui nous amène à examiner ces instruments.

1. Du fait qu'il y a une rente, il existe des gens qui sont prêts à payer pour en bénéficier, que la cession des quotas soit légale ou non (bien sûr, lorsqu'elle est illégale, le «prix du quota» est un peu plus faible, en raison des risques pris par l'acheteur dont le droit peut se voir contesté). Il est donc assez vain de vouloir empêcher l'existence de ce marché accessoire, qui n'existe que parce qu'il y a rente.

2. On se demande du reste, disent les économistes officiels, comment on en est venu, au cours des cinquante dernières années, à mettre des quotas un peu partout, comme, du reste, des aides à l'agriculture. Une série d'articles et d'ouvrages tels que ceux de Gardner (1992), d'Olson (1987) et d'autres, attribuent ces errements à la puissance des «lobbies agricoles» – ce qui est sans doute leur faire beaucoup d'honneur.

3. Cet argument fut longtemps central pour la libéralisation des céréales: la libéralisation devait faire remonter les prix...

## Pourquoi les marchés à terme sont-ils «bons»?

«Le marché» est une institution irremplaçable en économie, en offrant un moyen neutre et anonyme de concilier les intérêts à première vue divergents des producteurs (qui veulent vendre aussi cher que possible) et des consommateurs (qui veulent acheter au minimum de prix). En outre, et surtout, c'est une méthode à la fois extraordinairement simple, et extraordinairement puissante qui permet de transmettre aux consommateurs des informations sur la difficulté de produire, et aux producteurs, des indications sur les goûts des consommateurs. Aucun économiste sérieux ne peut nier ces vertus du marché.

Le problème qui peut se poser avec les marchés est cependant celui de leur volatilité. Lorsque le prix des tomates varie de 1 à 4 en l'espace de quelques jours, aucun économiste sérieux ne peut non plus affirmer qu'il s'agit là d'une conséquence de la versatilité des consommateurs, ni de variations dans les coûts de production. De tels phénomènes sont «aléatoires» ou «fortuits» – mais ces mots cachent en fait des abîmes de difficultés métaphysiques sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Les marchés à terme servent justement à se prémunir contre de tels accidents. Ce sont des marchés particuliers, sur lesquels on échange non pas des quantités physiques, comme sur les marchés ordinaires, «*spot*», mais des promesses. Il existe une grande variété de telles promesses. La plus simple – la seule qui mérite vraiment le nom de marché à terme – est celle qui consiste, pour l'acheteur, à promettre d'acheter une quantité donnée à une date donnée, à un prix fixé à l'avance et pour le vendeur, à promettre de vendre cette quantité à ce prix à cette même date. On peut aussi vendre des options. Si, à telle date (ou au cours de telle période), le prix tombe en dessous du prix  $p_0$ , alors, je promets d'acheter (ou de vendre) à ce prix si on me le propose. Sinon, je suis libéré de tout

engagement. Une infinité d'autres formules sont possibles, mais toutes basées sur des «contingences». C'est pourquoi il sera plus simple ici de raisonner uniquement sur le contrat le plus simple, la «vente à terme», encore appelée *forward contract* par les anglophones. Ce qui va être dit à ce sujet s'applique avec des variantes à presque tous les autres contrats de ce type.

Des contrats comme celui qui vient d'être décrit existent, du reste, depuis la nuit des temps. Les commerçants, depuis toujours, pratiquent la vente et l'achat à terme, sur la base de la confiance réciproque (car, évidemment, le «perdant» aurait toujours intérêt à ne pas honorer son engagement s'il n'avait un fort sens de l'honneur, et aussi la conviction qu'il pourra être le gagnant la prochaine fois). Ce qui est nouveau depuis l'instauration du capitalisme financier, c'est l'organisation d'un marché autour de ces titres à termes, marché dont les gendarmes, par divers moyens techniques, sécurisent la bonne fin des transactions même en l'absence de confiance des participants les uns envers les autres. Grâce à cette circonstance, le commerçant qui vend ou achète «à terme» peut rechercher ses clients ou ses fournisseurs dans un cercle beaucoup plus vaste que celui de ses relations personnelles. Il est permis d'espérer que le prix sera «plus significatif» sur ce marché plus vaste. Et cela se fait sans perdre l'intérêt majeur de la vente à terme au sein d'un groupe restreint: la possibilité d'utiliser la méthode pour se prémunir contre les fluctuations de prix. Au moment de semer, un agriculteur peut vendre sa récolte à terme et, de ce fait, se trouver absolument sûr du prix qu'il en obtiendra.

Le prix en question est un prix de marché, c'est-à-dire qu'il se forme de façon neutre, sans privilégier aucun opérateur particulier. Il s'impose à chacun d'entre eux comme une force extérieure, et c'est bien justement ce caractère «objectif» que l'on apprécie dans cette méthode de gestion des prix, qui ne fait appel à aucun lobby particulier, et qui ne peut être sus-

pecté de manipulations occultes. Mais que reflète réellement cette objectivité ?

Les opérateurs sur le marché à terme se classent en deux catégories : ceux qui auraient intérêt à ce que le prix soit élevé (les agriculteurs) et ceux qui auraient intérêt à ce qu'il soit bas (par exemple, les meuniers). Mais les deux catégories ont intérêt à ce qu'il soit stable. De ce fait, nombreux sont ceux qui s'imaginent que le prix sur le marché à terme reflète une valeur d'équilibre mutuellement bénéfique, puisque le risque disparaît, et se trouve remplacé par une valeur « sûre », avantageuse pour les deux parties. Si cela était vrai, les prix sur les marchés à terme seraient stables, et voisins des coûts marginaux de production.

Hélas, il n'en est rien. La théorie montre et l'expérience confirme que les prix sur les marchés à terme sont tout aussi fluctuants que ceux que l'on observe sur les marchés *spot*. Les marchés à terme ne permettent en aucune manière de « stabiliser les prix ». En revanche, ils permettent de « prendre une assurance » contre les fluctuations. Mais cette « assurance » a un coût. Cela tient à « l'aversion pour le risque ».

De fait, si les opérateurs étaient indifférents à la dispersion des prix, et ne s'intéressaient qu'à leur moyenne, leur « espérance mathématique », alors le raisonnement précédent serait juste. L'agriculteur et le meunier pourraient facilement trouver l'espérance de prix qui leur convient à tous les deux, et traiter sur cette base. Mais dans ce cas, en même temps, le marché à terme serait inutile, puisque l'un et l'autre des deux contractants sont alors, par hypothèse, indifférents vis-à-vis de la dispersion du prix. Or, si le marché existe bien, c'est qu'il y a « quelque chose d'autre ». Ce « quelque chose » est l'existence d'opérateurs qui n'ont pas intérêt à ce que le prix  $p_{0t}$ , le prix des transactions à terme conclues à la date 0 pour se dénouer à la date  $t$ , corresponde à l'espérance de prix à la date  $t$  compte tenu des informations disponibles à la date 0, soit  $\hat{p}_{0t}$ . Si, à n'importe quel moment,  $p_{0t}$  se rapprochait de  $\hat{p}_{0t}$ ,

alors il se trouverait une masse de détenteurs de contrats pour lesquels les titres correspondants n'auraient plus aucune valeur, parce qu'ils représenteraient un « risque » qui ne serait plus compensé par une espérance de gain. Dans ces conditions, ils se débarrasseraient de ces actifs pour en acheter d'autres, et cela ferait baisser le prix  $p_{0t}$ . Celui-ci est donc nécessairement inférieur à l'espérance  $\hat{p}_{0t}$ , et la différence représente justement le « coût de l'assurance » – en termes techniques, on appelle cela la prime de risque.

Cette prime de risque est-elle élevée ? Il y a peu d'études sur la question, certaines affirmant qu'elle est très faible, d'autres qu'elle est considérable. La vraie difficulté que rencontrent les chercheurs sur ce point est celle de déterminer  $\hat{p}_{0t}$ , l'espérance à la date 0, compte tenu des informations disponibles, du prix que l'on peut imaginer pour la date  $t$ . On sait bien que cette espérance est différente du prix spot  $p_t^*$ , tel qu'on pourra l'observer *a posteriori*, parce que de l'information nouvelle sera arrivée sur le marché entre la date 0 et la date  $t$ . Mais comment faire pour la déterminer quand, par définition, on ne peut en aucun cas l'observer ? C'est pour cela que toutes les tentatives pour évaluer ce « coût des marchés à terme » n'ont jamais vraiment fait l'unanimité chez les économistes. Le faire correctement reviendrait à comprendre ce qu'est le hasard : c'est un très vieux problème philosophique<sup>4</sup>, qui est bien loin d'être résolu !

Ce qui est sûr, c'est que ce coût croît assez vite avec l'éloignement de l'échéance. La théorie la plus optimiste à ce sujet (la « marche au hasard ») prévoit que la variance augmente proportionnellement au temps : on peut imaginer que se trouve là l'essentiel des raisons pour lesquelles il n'existe pas de marchés à terme pour le long terme, la prime de risque devenant alors parfaitement prohi-

4. Peu d'auteurs l'ont aussi bien exprimé que John Maynard Keynes, voici bientôt un siècle, Keynes (1921).

bitive. En vérité, pour les agriculteurs, il est rare qu'ils puissent effectivement vendre à terme nettement avant la plantation, les marchés les plus courants étant «à six mois», tandis que leurs échéances sont plutôt à un an – au minimum, neuf mois. Cela freine considérablement l'usage des marchés à terme pour les agriculteurs.

En tout cas, la prime de risque a pour effet que le prix qui sert aux calculs économiques des producteurs est inférieur au prix moyen sur le marché (Boussard, 2001). De ce fait, la production se trouve diminuée, et cela engendre une rente, par un mécanisme exactement semblable à celui qui a été décrit plus haut à propos des quotas. Le «surplus moyen du consommateur» est réduit d'une quantité qui dépend des caractéristiques de la courbe de demande, même si, à certains moments, le prix peut descendre en dessous du coût marginal, ce qui constitue une «aubaine» (mais qui ne dure pas!) pour le consommateur. En réalité, entre les quotas et les marchés à terme, la différence ne vient pas de l'ampleur de la rente, mais de son appropriation et de son mode de fixation.

Dans le cas des quotas, on l'a vu, la rente revient au propriétaire du quota – en général, le producteur, et elle est fixée par l'État, juge en dernier ressort de l'ampleur du sacrifice que les citoyens doivent consentir pour s'assurer la sécurité de leurs approvisionnements.

Dans le cas du marché à terme, le producteur ne reçoit que son coût marginal. La différence entre ce coût marginal et l'espérance de prix *spot* futur, à la date de la transaction, est empochée par le «spéculateur» dont elle rémunère le risque. Elle ne se voit pas, parce qu'elle est camouflée par les transactions qui portent sur la volatilité et «l'assurance». Mais elle n'en existe pas moins en réalité. Et, bien sûr, son montant est fixé de façon «objective», par le marché – sans qu'il soit possible de distinguer ici les effets du hasard et ceux de la nécessité.

Peut-on réduire la prime de risque? On a beaucoup dit qu'en élargissant le marché, on

arriverait à faire disparaître le risque, les aléas nombreux et indépendants se compensant mutuellement, comme dans le cas de l'assurance. On a même édifié une théorie très compliquée pour expliquer comment le risque pouvait virtuellement disparaître grâce à l'intervention d'opérateurs en quête de diversification (Cordier, 2001). Ces analyses seraient correctes si le risque était «exogène», engendré par des phénomènes extérieurs au système économique, par exemple des aléas climatiques. Mais ici, le risque est engendré de façon endogène, par le système lui-même, comme le montre le raisonnement précédent sur le fait que ceux des opérateurs qui sont des spéculateurs risquophobes vont se débarrasser de leurs titres si l'espérance de gain de ces derniers n'est pas supérieure à leur prix d'acquisition. Dans ces conditions, il n'existe pas de «portefeuille sans corrélation avec le titre considéré», et l'espoir de voir le risque s'évanouir par le jeu d'une forme quelconque de la loi des grands nombres s'évanouit. Pour faire disparaître le risque, il faudrait faire disparaître le marché. Mais peut-on se passer du marché?

### L'impossibilité de supprimer les marchés

Ces raisonnements montrent donc que les marchés à terme sont loin d'être «gratuits». Ils ont un coût réel. Ils permettent certes de transférer le risque des opérateurs que cela gêne le plus vers d'autres que cela gêne moins. Il n'en demeure pas moins que ce qu'il faudrait, c'est supprimer le risque, seule solution pour que les marchés réels aient les vertus que l'on prête aux marchés théoriques<sup>5</sup>.

Pour cela, une méthode consiste à supprimer les marchés. On va définir un prix «administré», fixé par le gouvernement, et les producteurs pourront ainsi effectuer leurs calculs économiques de façon très confortable. C'est exactement la conclusion à laquelle était parvenu le Président Franklin

D. Roosevelt aux USA, au début des années trente. C'est la méthode qui a été choisie au moment de l'édification de la PAC au début des années soixante.

Dans tous les pays où une telle politique a été mise en place, elle a donné les mêmes résultats, à savoir:

- soit une suppression pure et simple des productions à prix garantis, lorsque celui-ci était trop faible (cela s'est vu dans de nombreux pays en voie de développement),
- soit au contraire une explosion des volumes produits au-delà de toute raison et de toute capacité d'absorption des marchés, lorsque les prix étaient «suffisants» (comme cela s'est produit dans la plupart des pays développés pour les céréales, mais dans d'autres cas aussi, par exemple pour le cacao en Côte d'Ivoire).

La raison de cette situation est fort simple. L'agriculture est une activité à «rendements constants». S'il est «rentable» de cultiver du blé ou tout autre produit agricole sur un hectare, alors c'est aussi rentable sur 10 000 ou cent millions d'hectares. En termes techniques, on dit que la «fonction de production est homogène et de degré 1». Les fonctions de ce type ont une propriété bien étrange. Le coût marginal est constant, et égal au coût

moyen. La courbe d'offre (qui est identique à la courbe de coût marginal) est donc une droite horizontale dans le fameux diagramme prix/quantités. Si le prix, de son côté, est constant (donc, dans le même système de coordonnées, la courbe de demande est une autre droite horizontale), l'offre et la demande se rencontrent à l'infini si le prix est supérieur au coût, à zéro s'il est inférieur...

Bien sûr, le raisonnement précédent est caricatural: en réalité, il existe des «facteurs fixes» – au moins à court terme – qui empêchent l'offre de devenir infini. Quand ces facteurs fixes se substituent aux facteurs variables, cela crée une courbe d'offre un peu inclinée sur les axes, et l'argument précédent tombe, du moins en théorie. Il n'en demeure pas moins que cette courbe est fortement «élastique» – en particulier à long terme – ce qui implique toujours une très grande instabilité. De la sorte, la régulation par les prix est très difficile en agriculture. Par exemple, dans les années quatre-vingt, quand il fut question des quotas laitiers, la Commission européenne entreprit des études sur l'élasticité de l'offre de lait par rapport au prix, dans l'espoir qu'une baisse «raisonnable» du prix du lait suffirait à réduire l'offre qui avait dépassé toutes les bornes, tout en se passant des quotas qui étaient vus d'un très mauvais œil par les Anglais. Les études en question montrèrent que les baisses «raisonnables» auxquelles on pensait n'auraient aucun effet sur les excédents, cependant que les baisses qui auraient eu des chances de résoudre le problème étaient d'une telle ampleur qu'elles auraient ruiné les trois-quarts des producteurs de lait européens... (Boussard, 1983).

Une autre raison de l'impossibilité de réguler la production agricole par des prix «administrés» est que les autorités administratives ne connaissent pas plus la demande que les opérateurs sur des marchés libres. Ils sont donc tout naturellement portés aux mêmes erreurs d'appréciation, qui vont amener les prix à fluctuer dans des proportions importantes. Le résultat net d'une telle situation est alors d'avoir simultanément tous les in-

5. Une autre solution, souvent proposée par les théoriciens, consiste à avoir des «marchés complets», définissant un prix pour toutes les contingences. C'est là une vieille idée, dérivée de remarques de K.J. Arrow (1953; un des articles de cet auteur, initialement publié en français). C'est oublier que ce même auteur, justement, explique très bien pourquoi cette solution idéale est complètement impossible à mettre en œuvre en pratique – ce qui constitue l'une des raisons pour lesquelles les économies réelles ne peuvent en aucun cas avoir les propriétés d'optimalité habituellement associées à «l'équilibre général» (Radner, 1982; Grandmont, 1982). Aussi bien, peut-on penser que les raisons données par Arrow dans son document d'origine sont encore insuffisantes. Cet auteur envisageait en effet toujours une incertitude «exogène», extérieure en tout cas au «système». Depuis que l'on sait que l'incertitude peut être «endogène», créée par le fonctionnement même du marché, les choses sont encore plus compliquées.

convénients des marchés, en plus de ceux de l'économie administrée. Il est étonnant dans ces conditions qu'un tel système ait pu perdurer plusieurs dizaines d'années, tant aux USA qu'en Europe. En vérité, s'il a pu perdurer, c'est parce que des deux côtés de l'Atlantique, les autorités ne se sont pas contentées de réguler l'offre par les prix. Elles ont presque toujours amorti ces régulations par les prix de limites quantitatives plus ou moins déguisées – en d'autres termes, des quotas ou des quasi-quotas.

De fait, les quotas constituent le prolongement presque obligé des prix garantis, et sont une manière élégante de concilier les avantages du marché libre et ceux des prix garantis. Il est en effet toujours possible de définir le niveau physique global du quota (la somme des quotas individuels) de façon qu'il soit légèrement inférieur à la consommation nationale, tout en permettant aux producteurs de dépasser leurs quotas individuels à leurs risques et périls sur un marché libre. De la sorte, l'ajustement «à la marge» se fait avec la loi de l'offre et de la demande, comme l'exigent les théorèmes sur «l'économie de bien-être». En même temps, les producteurs bénéficient d'un prix garanti pour une production minimum, ce qui leur évite tout risque de faillite, et leur permet de construire des plans à long terme. Les marchés internationaux, par ailleurs, ne sont pas perturbés<sup>6</sup>, puisque les garanties ne portent sur aucune quantité exportée, et laissent libre l'importation au moins «à la marge».

Enfin, si le système des quotas est assorti d'un marché libre pour les «droits de produire», il est alors possible de mesurer l'ampleur du soutien et des «rentes» asso-

6. Ainsi, les quotas sont-ils parfaitement compatibles avec le «découplage»? Bien évidemment, il n'est pas vrai qu'ils soient complètement neutres vis-à-vis des marchés internationaux, et cela pour des raisons si évidentes qu'il n'est pas besoin de les rappeler. Mais ces raisons sont exactement les mêmes que pour toutes les mesures dites «découplées», et qui ne le sont pas en réalité, parce qu'aucune mesure de politique agricole n'est vraiment découplée.

ciées à cette méthode de gestion des marchés. Il suffit pour cela d'observer les prix qui s'établissent sur le marché des quotas. On peut donc moduler ces soutiens, de manière à être toujours sûr que le consommateur aura à sa disposition le «volume de production sous quotas» – le minimum vital pour la sécurité alimentaire – sans que ce soutien atteigne un niveau excessif, qui serait signalé par des prix élevés des «droits de produire». Le seul véritable inconvénient d'un tel système – mais il est mineur – est qu'il implique les *deficiency payments*, à l'exclusion du prix garanti intérieur, qui serait alors extrêmement difficile à calculer.

### Quotas et marchés à terme: d'étranges similitudes

Un système de quotas flexibles, enchâssés dans une économie de marché, est, du reste, une vieille idée des économistes ruraux américains<sup>7</sup>. Cette idée n'a jamais été appliquée. On peut supposer que, aux USA comme ailleurs, cela tient à ce que les économistes ne sont que rarement pris au sérieux par l'administration, sauf en temps de très grande crise. Mais il existe une autre raison à cela, qui est que ni les économistes, ni l'administration n'ont vu la profonde parenté qui existe entre ce système de quotas et celui des marchés à terme, et donc, la compatibilité presque totale de ce système avec une économie de marché parfaitement orthodoxe.

Le système de quota flexible décrit ci-dessus, en effet, peut s'interpréter comme la vente à terme à l'État de la quantité sous quotas, l'État prenant en charge, par la suite, le risque associé à la revente au prix de marché *spot* au moment de la récolte.

De fait, s'il existait sur le marché des opérateurs acceptant d'acheter à terme, au prix garanti, la même quantité que celle qui est mise sous quota, tout se passerait en effet comme si l'on était dans un système de quota effectif. De tels opérateurs, évidemment,

7. Voir, par exemple Hazell et Scandizzo (1977).

n'existent pas pour plusieurs raisons : d'abord parce que cela exigerait des moyens financiers considérables (mais c'est un peu un détail, car l'expérience montre que l'offre d'actifs financiers peut facilement atteindre des dizaines de fois les montants nécessaires). Surtout, parce que les opérateurs en question seraient presque sûrs de perdre « en moyenne » le montant de la rente associée aux quotas et les opérateurs privés sont peu enclins à se lancer dans des spéculations à espérance de gain négative. Peut-être les consommateurs pourraient-ils avoir intérêt à se liquer ensemble pour payer cette « prime de risque » afin d'être sûr de leur approvisionnement, et parce cette prime pourrait bien être finalement très inférieure aux pertes issues de l'incertitude sur le marché. Cela toutefois supposerait qu'ils puissent s'organiser à cet effet, ce qui n'a rien d'évident. Il est beaucoup plus évident que l'État, dont c'est le rôle naturel, se charge de ce rôle d'organisateur collectif.

Il y a une autre raison pour confier ce rôle à l'État. En théorie au moins, le prix idéal pour les quantités sous quotas serait celui qui rendrait nulle la rente associée au quota. À ce moment, toute la production sous quota serait écoulee sur le marché au prix garanti. Celui-ci serait exactement égal au coût marginal de production, et la rente serait minimisée comme par un marché idéal. Si nous avons mentionné plus haut que la rente associée au quota devait toujours être positive, c'est parce que, en réalité, personne ne connaît avec exactitude ni quelle quantité il faut mettre sous quota, ni a fortiori quel est son coût marginal, de sorte que, par mesure de sécurité, on admet qu'il faut que le prix garanti soit un peu plus élevé, et donc, que la rente correspondante soit positive. Il est clair cependant que, en théorie du moins, on peut admettre, en première approximation, que la rente soit nulle.

Sous cette hypothèse d'une rente nulle, un spéculateur « neutre vis-à-vis du risque » pourrait envisager d'opérer sur le marché. Mais cela ne suffit pas en général pour les

opérateurs sur les marchés à terme. Ils ne peuvent se satisfaire d'une espérance de gains nulle, comme on l'a vu plus haut. Il leur faut une espérance de gain positive pour balancer les risques qu'ils prennent en servant de « contrepartie au physique ». Par conséquent, pour proposer cette transaction sur un marché à terme, il faudrait que le prix d'achat au producteur soit nettement plus faible et le prix de vente au consommateur nettement plus élevé que le coût marginal « d'équilibre » mentionné plus haut.

En revanche, s'il existe un opérateur « neutre vis-à-vis du risque », c'est justement l'État, le seul être économique capable de supporter de très grands risques sans inconvénient important<sup>8</sup>. Et il est de l'intérêt global de tous les citoyens que l'État, neutre vis-à-vis du risque, prenne en charge, pour leur valeur actuarielle, les risques majeurs non assurables, sans exiger de prime, comme le ferait un opérateur privé. C'est là un théorème absolument classique en finances publiques. C'est bien pourquoi, finalement, un système de quota flexible du genre de celui qui vient d'être décrit se rapproche finalement beaucoup du « marché à terme idéal ».

Il convient, en outre, de noter que sous une telle hypothèse, il serait toujours possible aux spéculateurs de jouer sur les prix des « droits de produire » qui s'échangeraient forcément sur un marché parallèle, autorisé ou pas, comme on l'a vu plus haut. De fait, ces prix des droits de produire fluctueraient, évidemment, en fonction des politiques gouvernementales (selon que le gouvernement laisserait les prix garantis à un niveau élevé, ou, au contraire, les ferait baisser pour faire profiter les consommateurs du progrès technique), de la conjoncture démographique (ils monteraient si de nombreux jeunes désiraient s'installer), et d'autres circonstances. Ils se comporteraient en fait, comme le prix

8. Ce point est démontré avec beaucoup de rigueur dans beaucoup d'ouvrages théoriques sur le rôle de l'État dans l'économie, en particulier Arrow et Lindt (1970).

de la terre, qui est une autre sorte de limitation quantitative à la production.

L'intérêt d'un marché à terme sur les droits de produire, qui ne priverait pas les spéculateurs de leurs possibilités de profits, est que, contrairement au cas du marché à terme portant directement sur les quantités de produit échangées, celui-ci est complètement neutre vis-à-vis de la production, dont le volume est assuré quoiqu'il arrive. Le seul inconvénient possible d'une telle configuration est que le prix moyen du droit à produire serait alors plus faible que la capi-

talisation de son espérance de gain, du fait de l'existence d'une prime de risque pour les spéculateurs. Les détenteurs de droits de produire «historiques» pourront s'en plaindre. Les jeunes qui s'installent, et qui, pour produire, devront acheter des droits, eux, s'en féliciteront. Mais l'intérêt du consommateur serait préservé en toute hypothèse, quel que puisse être le bénéficiaire ultime de la rente ou des primes de risque. On voit bien par-là que, ce qui compte dans toute cette affaire, ce n'est pas le producteur, mais le consommateur.

### Conclusion

Bien sûr, l'idéal, pour rendre aux marchés les vertus qui leur sont prêtées par la théorie, ce serait de supprimer les risques. Mais un tel programme est inenvisageable: ce serait nier l'histoire, et croire, comme Laplace, que tout est déterminé. Cela n'est pas vrai en physique, encore moins en économie. Il faut donc vivre le moins mal possible avec le risque. Ce que nous avons voulu montrer ici, c'est que:

- Le risque de marché est plus considérable en agriculture qu'ailleurs, et qu'il exige des mesures spéciales, en réponse aux spécificités du secteur.
- La méthode «libérale» de couverture des risques est celle des «marchés à terme», et c'est celle qui est recommandée par beaucoup d'économiste, du simple fait qu'elle allie la suppression des risques avec les vertus du marché.
- Cette méthode, cependant, est loin d'être «gratuite», parce que les opérateurs qui in-

terviennent sur les marchés à terme ne le font que sur la base des espérances de gains qu'ils peuvent obtenir en contrepartie des risques qu'ils prennent.

- L'État, en revanche, est un opérateur qui, par nature, n'a pas besoin de prime de risque, et c'est ce qui rend son intervention souhaitable dans les marchés agricoles.
- Un système de quotas enchâssé dans une économie de marché présente tous les avantages d'un marché à terme sur lequel les contreparties ne prendraient pas de primes de risque, et évite les inconvénients majeurs d'un système de prix garantis pour les quantités indéterminées, dont les effets pervers se sont fait sentir sur les politiques agricoles au cours des dernières décennies.

Avant de jeter le bébé de la régulation avec l'eau du bain des excédents agricoles, peut-être devrait-on réfléchir à la philosophie de l'intervention de l'État dans une économie de marché ■

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arrow K.-J. *Le rôle des valeurs boursières pour la répartition la meilleure des risques*. Éditions du CNRS, Paris, 1953.
- Arrow K.-J., Lindt R.-C. *Uncertainty and the Public Investment Decision*. In K.-J. Arrow (Ed.), *Essays in the Theory of Risk Bearing*. North Holland, Amsterdam, 1970.
- Boussard J.-M. *L'élasticité de l'offre de lait par rapport au prix dans la CEE*. *Économie Rurale*, 1983, n° 157.
- Boussard J.-M. *Assurance et marchés à terme: similitudes et différences*. *Économie Rurale*, 2001, n° 266.
- Cordier J. *Assurance, marchés financiers et politiques publiques*. *Économie Rurale*, 2001, n° 266.
- Gardner B.-L. *Changing Economic Perspectives in the Farm Problem*. *Journal of Economic Literature*, 1992, 30, p. 62-101.
- Grandmont J.-M. *Temporary Competitive Equilibrium*. In K.-J. Arrow et M.-D. Intriligator (Ed.), *Handbook of Mathematical Economics*, North Holland, Amsterdam, 1982, p. 900-922.
- Hazell P.-R., Scandizzo P. *Farmers' expectation, Risk Aversion and Market Equilibrium under Risk*. *American Journal of Agricultural Economics*, 1977, 59, p. 204-209.
- Keynes J.-M. *A Treatise on Probability*. Macmillan, London, 1921.
- Olson M. *The Logic of Collective Action*. Traduction: *Logique de l'action collective*, PUF, Paris, 1987.
- Radner R. *Equilibrium unde Uncertainty*. In K.-J. Arrow et M.-D. Intriligator (Ed.), *Handbook of Mathematical Economics*, North Holland, Amsterdam, 1982, p. 924-1006.